

DELIBERATION N° 88/08 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
relative à l'implantation du siège de la Région

Séance du 29 janvier 1988

L'an mil neuf cent quatre vingt huit, et le vingt neuf janvier, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Paul de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

Etaient présents : MM.

Alexandre ALESSANDRINI, François ALFONSI, Nicolas ALFONSI, Pascal ARRIGHI, Jean BAGGIONI, Dominique BALDACCI, Léonard BATTISTI, Dominique BUCCHINI, Paul BUNGELMI, Antoine CANIONI, Jean CASTA, Pierre-Philippe CECCALDI, Denis CELLI, Joseph Antoine CHIARELLI, Joseph Ferdinand CHIARELLI, Charles COLONNA, Jean COLONNA, Laurent CROCE, André FAZI, Albert FERRACCI, Marcel FEYDEL, Jean GAFFORY, Antoine GAMBINI, Sauveur GANDOLFI SCHEIT, François-Marie GERONIMI, Paul GIACOBBI, Charles LEONELLI, Toussaint LUCIANI, Antoine-Louis LUISI, Dominique MARI, Joseph MARIOTTI, Emile MOCCHI, François MOSCONI, Jean MOTRONI, Jules Paul NATALI, Charles ORNANO, Ange PANTALONI, Paul PATRIARCHE, François-Dominique PELLONI, François PIAZZA ALESSANDRINI, Pierre Timothée PIERI, Pierre POGGIOLI, Paul-Donat POLI, Jérôme POLVERINI, Pascal POZZO DI BORGIO, Jean-Paul de ROCCA SERRA, Louis-Ferdinand de ROCCA SERRA, José ROSSI, Paul SCARBONCHI, Max SIMEONI, Michel STEFANI, Albert STEFANINI, Marc VALERY, Xavier VILLANOVA.

Etaient absents et avaient donné pouvoir :

M. Jean-Louis ALBERTINI à M. Joseph Ferdinand CHIARELLI,
M. Henri ANTONA à M. Louis Ferdinand de ROCCA SERRA,
M. Jean-Baptiste BIAGGI à M. Joseph MARIOTTI,
M. Jules Laurent FERRANDI à M. Antoine-Louis LUISI,
M. Ours Ange Pierre GRIMALDI à M. Jean CASTA,
M. Alain ORSONI à M. Pierre POGGIOLI,
M. Fernand VINCENNELLI à M. Dominique BALDACCI.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU la loi n° 82.214 du 2 mars 1982, portant statut particulier de la Région de Corse : organisation administrative,
- VU la loi n° 82.659 du 30 juillet 1982, portant statut particulier de la Région de Corse : compétences,
- VU la loi n° 86.16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification de dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU la loi n° 86.972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU le rapport en date du 29 juin 1987 du Directeur des Services Fiscaux de la Corse du Sud concernant l'évaluation de l'ensemble immobilier dit "Grand Hôtel et Continental" sis à AJACCIO et cadastré section BZ n° 84 et 85 pour un montant de 24.000.000 F,
- SUR rapport du Président de l'Assemblée de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

CONSIDERANT que nonobstant cette estimation, l'acquisition des biens susindiqués peut et doit être réalisée au prix de 29 MF après accord négocié avec les vendeurs,

CONFIRME sa délibération du 25 Janvier 1983 désignant AJACCIO comme lieu d'implantation de l'Hôtel de la Région de Corse,

MANDATE le Président de l'Assemblée de Corse pour conclure avec les propriétaires l'achat de parcelles cadastrées sous les n°s BZ 84 et BZ 85 et des biens immobiliers y édifiés dits "Grand Hôtel et Continental", moyennant le prix de 29.000.000 F.

ADOpte pour cette acquisition le plan de financement suivant :

Fonds de concours de la Commune d'AJACCIO	: 4.500.000 F
Fonds propres de la Région	: 24.500.000 F

DECIDE d'aménager et de construire les bâtiments indispensables au regroupement des services et à l'amélioration du fonctionnement de l'Assemblée et des Conseils, et d'inscrire à son budget les crédits nécessaires dont le montant ne saurait être supérieur à trente cinq millions (35.000.000 F), la commune d'AJACCIO prenant les travaux de viabilité et réseaux divers à sa charge,

PREND ACTE de la décision de la commune d'AJACCIO d'assurer l'entretien gratuit des jardins, aussitôt l'acquisition réalisée.

ARTICLE 2 :

La présente délibération adoptée ainsi qu'il suit par un vote à scrutin public pourra être diffusée partout où besoin sera et fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Région.

Inscrits : 61

Votants : 61

Suffrages exprimés : 46

ONT VOTE POUR : 34

MM. Nicolas ALFONSI, Henri ANTONA, Pascal ARRIGHI, Jean BAGGIONI, Jean-Baptiste BIAGGI, Dominique BUCCHINI, Paul BUNGELMI, Antoine CANIONI, Jean CASTA, Pierre-Philippe CECCALDI, Denis CELLI, Charles COLONNA, Albert FERRACCI, Jean GAFFORY, Ours Ange Pierre GRIMALDI, Toussaint LUCIANI, Dominique MARI, Emile MOCCHI, François MOSCONI, Jules Paul NATALI, Charles ORNANO, Ange PANTALONI, François-Dominique PELLONI, Pierre-Timothée PIERI, Paul-Donat POLI, Jérôme POLVERINI, Pascal POZZO DI BORGO, Jean-Paul de ROCCA SERRA, Louis-Ferdinand de ROCCA SERRA, José ROSSI, Paul SCARBONCHI, Michel STEFANI, Albert STEFANINI, Xavier VILLANOVA.

ONT VOTE CONTRE : 12

MM. Jean-Louis ALBERTINI, François ALFONSI, Léonard BATTESTI, Joseph Ferdinand CHIARELLI, Jean COLONNA, André FAZI, François Marie GERONIMI, Charles LEONELLI, Alain ORSONI, Paul PATRIARCHE, Pierre POGGIOLI, Max SIMEONI.

SE SONT ABSTENUS : 4

MM. Antoine GAMBINI, Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Joseph MARIOTTI, François PIAZZA ALESSANDRINI.

N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE : 11

MM. Alexandre ALESSANDRINI, Dominique BALDACCI, Joseph Antoine CHIARELLI, Laurent CROCE, Jules Laurent FERRANDI, Marcel FEYDEL, Paul GIACOBBI, Antoine-Louis LUISI, Jean MOTRONI, Marc VALERY, Fernand VINCENTELLI.

AJACCIO, le 29 janvier 1988

Pour copie certifiée conforme
à l'original,

Le Secrétaire Général,

Le Président de l'Assemblée de Corse,

J.D. PIANELLI

Dr Jean-Paul de ROCCA SERRA